



Autorisation de permis de construire par dispense
d'enquête publique (selon les art. 111 LATC et 72d.RLATC)

Mesdames, Messieurs,

la Municipalité a décidé, dans sa séance du 7 août dernier, d'autoriser M. Michel Grappin à l'installation d'une tonnelle en bois démontable d'une dimension de 200cm sur 300cm, parcelle n°123, située à la ruelle de la Forge 3 à Arnex.

Le dossier complet peut être consulté, **jusqu'au 29 août** le mardi matin de 9h00 à 10h30 et le jeudi soir de 18h30 à 19h30 au bureau communal.

La secrétaire

Arnex, le 10 août 2023